

# Planification Canada-Québec pour l'établissement d'aires marines protégées

Projets à l'étude dans l'estuaire et le nord du golfe  
du Saint-Laurent d'ici 2020

Séance d'information  
2019

# Objectifs de la séance

- Vous informer sur la collaboration Canada-Québec, sur les projets conjoints d'aires marines protégées à l'étude, ainsi que sur les prochaines étapes.
- Vous écouter et recueillir vos premiers commentaires.

# Contexte de la séance

---

Elle s'inscrit dans une démarche en plusieurs étapes :

**Information**

Les secteurs et priorités de conservation sont présentés aux groupes autochtones et aux intervenants.

**Concertation**

Les mesures de conservation envisagées sont élaborées et discutées avec les groupes autochtones et les intervenants concernés.

**Consultation**

Les projets, incluant les mesures de conservation proposées, sont présentés aux groupes autochtones et aux intervenants pour consultation.

# Plan de la présentation

## 1. Contexte

## 2. Projets à l'étude

- Nord du golfe du Saint-Laurent
- Estuaire du Saint-Laurent

## 3. Prochaines étapes

# Partie 1. Contexte



# Engagements des gouvernements

Les gouvernements du Canada et du Québec se sont engagés à :

- Protéger **10 % des zones marines et côtières d'ici 2020** afin d'atteindre les objectifs internationaux de la Convention sur la diversité biologique.
  - ✓ Canada : mise en place d'aires marines protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (p. ex., refuges marins).
  - ✓ Québec : établissement d'un réseau représentatif d'aires marines protégées.

# Quelques notions

---

Une **aire marine protégée** (AMP) est :

- un **espace géographique** clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre,
- afin d'assurer à long terme la **conservation de la nature** ainsi que les **fonctions** et les **services écosystémiques** et les **valeurs culturelles** qui lui sont associés.

# Quelques notions

---

Une **autre mesure de conservation efficace par zone** (AMCEZ) est :

- un **espace géographique délimité** qui fait l'objet de mesures de gestion permettant d'obtenir des résultats positifs à long terme, et ce,
- pour la **conservation** de la **diversité biologique**, y compris des **fonctions et services écosystémiques** connexes ainsi que des **valeurs culturelles, spirituelles et socioéconomiques**.

Par exemple : certaines mesures de gestion de pêche.

# Aires marines protégées du Québec

## Outils principaux :

- Réserve aquatique (*Loi sur la conservation du patrimoine naturel*);
- Habitat faunique d'une espèce menacée ou vulnérable (*Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*);
- Milieu naturel désigné par un plan (*Loi sur la conservation du patrimoine naturel*).

*Une AMP peut également être désignée par une loi ad hoc (p. ex., le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent).*

# Aires marines protégées du Canada

## Outils principaux :

- Zone de protection marine (*Loi sur les océans*);
- Réserve marine de faune (*Loi sur les espèces sauvages du Canada*);
- Aire marine nationale de conservation (*Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*);
- Parc national avec une composante marine (*Loi sur les parcs nationaux du Canada*).

*Une AMP peut également être désignée par une loi ad hoc (p. ex., le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent).*

# Nouvelles normes du Canada

Dans toute nouvelle AMP fédérale, certaines activités seront d'emblée interdites :

- l'activité pétrolière et gazière,
- l'exploitation minière,
- l'immersion de déchets,
- le chalutage de fond.

Ces normes découlent des recommandations du Comité de conseil national sur les normes concernant les aires marines protégées.

# Situation actuelle

---

## Aires marines protégées au Québec (1,3 %) :

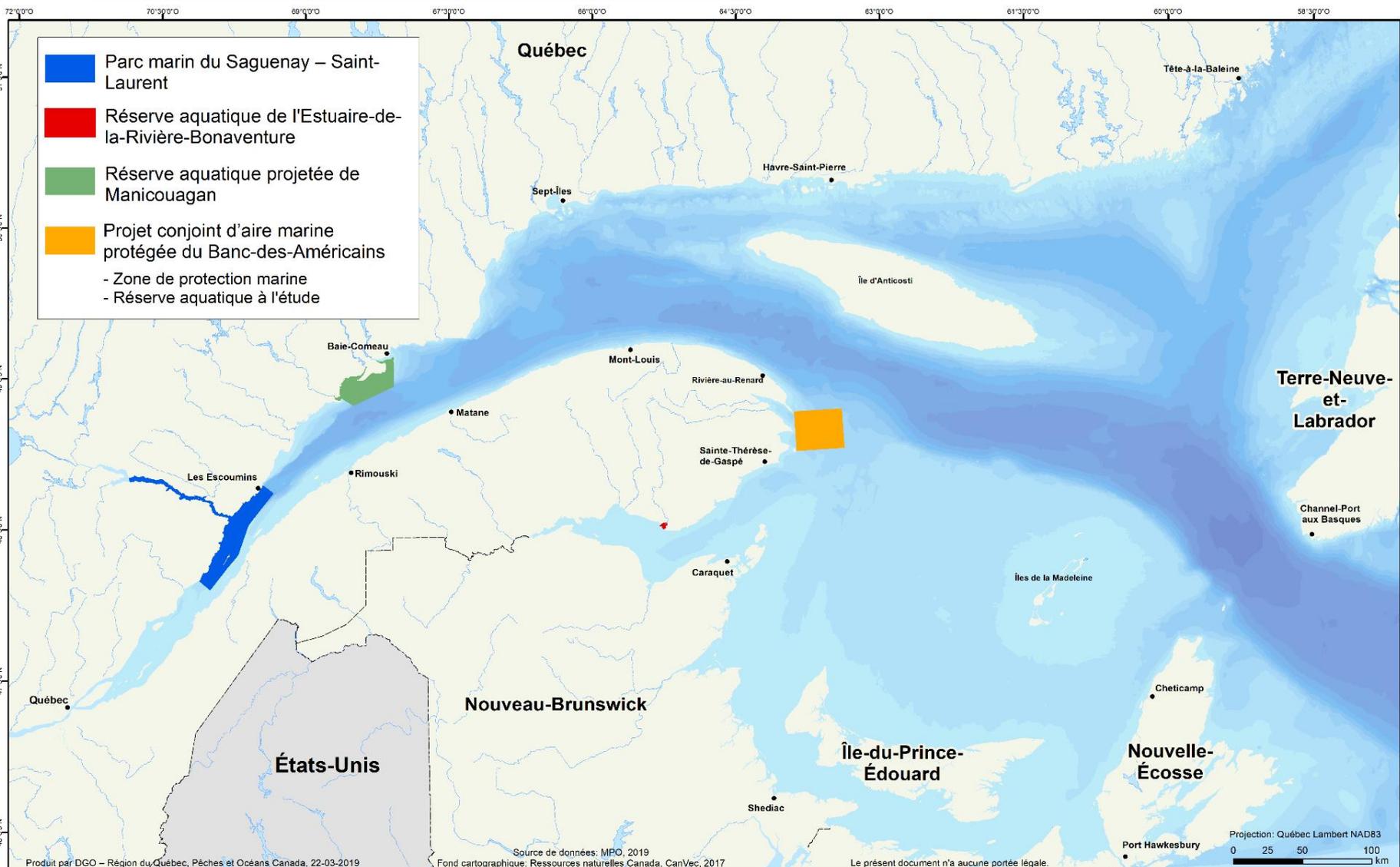
- Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (Canada-Québec, créé par des lois « miroirs »);
- Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-rivière-Bonaventure;
- Réserve aquatique projetée de Manicouagan.

## Projet conjoint en cours (0,6 %) :

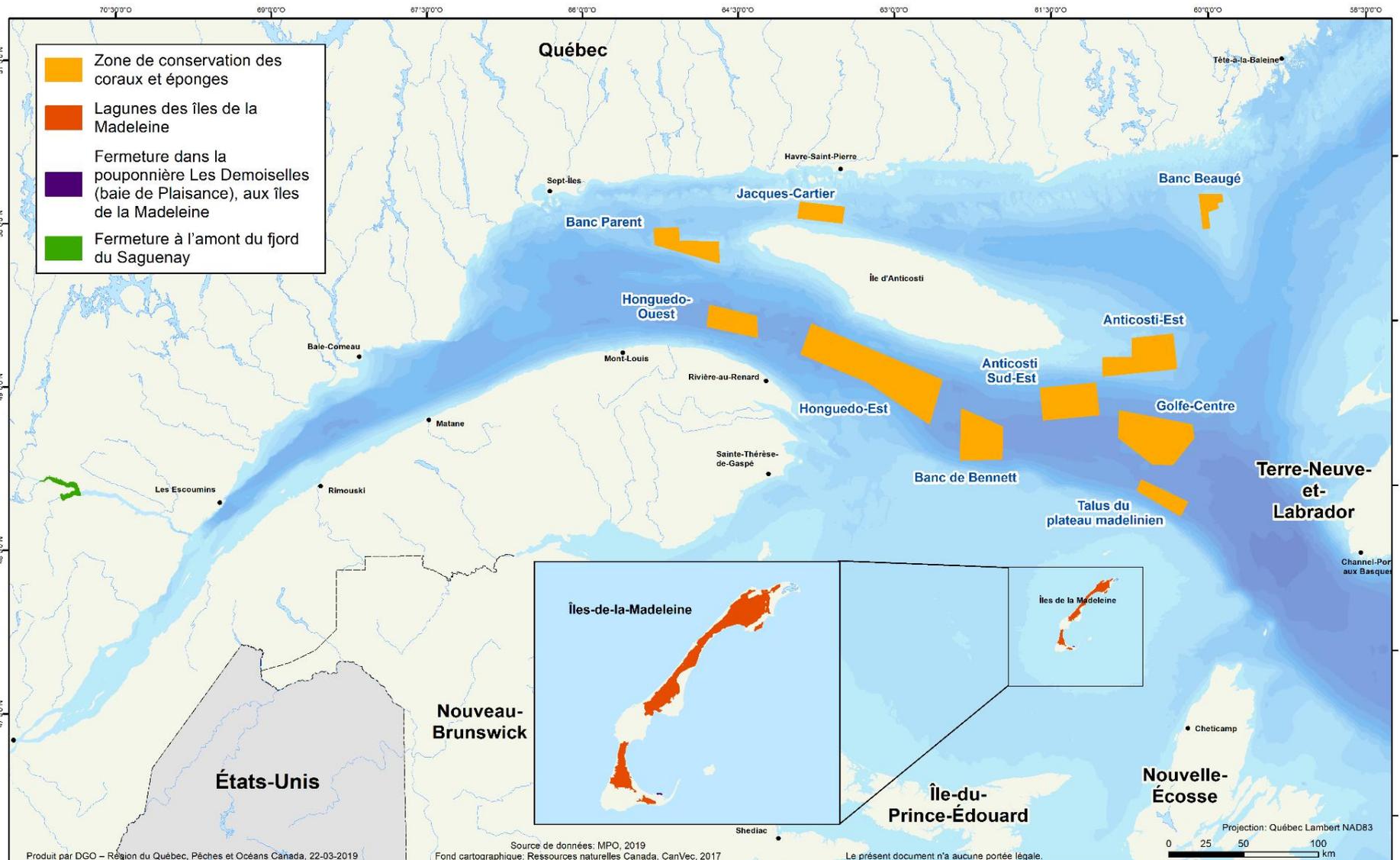
- Aire marine protégée du Banc-des-Américains :
  - ✓ Zone de protection marine
  - ✓ Réserve aquatique **à l'étude**

Autres mesures de conservation efficaces par zone, dont les refuges marins pour la conservation des coraux et des éponges.

# Aires marines protégées au Québec



# Refuges marins au Québec



# Collaboration Canada-Québec

Afin d'œuvrer de manière conjointe et complémentaire, les gouvernements ont signé l'*Entente de collaboration Canada-Québec pour l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées au Québec* (mars 2018).

Cette entente :

- fournit un cadre de collaboration pour déterminer, planifier et mettre en place des aires marines protégées et en assurer le suivi, le tout de manière conjointe;
- permet de coordonner les démarches d'information, de concertation et de consultation.

# Collaboration Canada-Québec

Le Groupe bilatéral sur les aires marines protégées Canada-Québec (GBAMP) réunit les ministères suivants en vue de coordonner l'Entente :

## Canada

- Pêches et Océans Canada (MPO);
- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC);
- Agence Parcs Canada (APC).

## Québec

- Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- Forêts, Faune et Parcs (MFFP);
- Agriculture, Pêcheries et Alimentation (MAPAQ);
- Énergie et Ressources naturelles (MERN).

# Planification commune

Les gouvernements ont élaboré une planification commune pour atteindre leur cible de conservation respective :

**Deux nouveaux projets conjoints** d'aires marines protégées sont à l'étude dans le Saint-Laurent, **un dans le nord du golfe et un dans l'estuaire.**

*Le projet des Îles-de-la-Madeleine est en discussion et fera l'objet d'une démarche distincte d'information, de concertation et de consultation.*

# Bénéfices des AMP

---

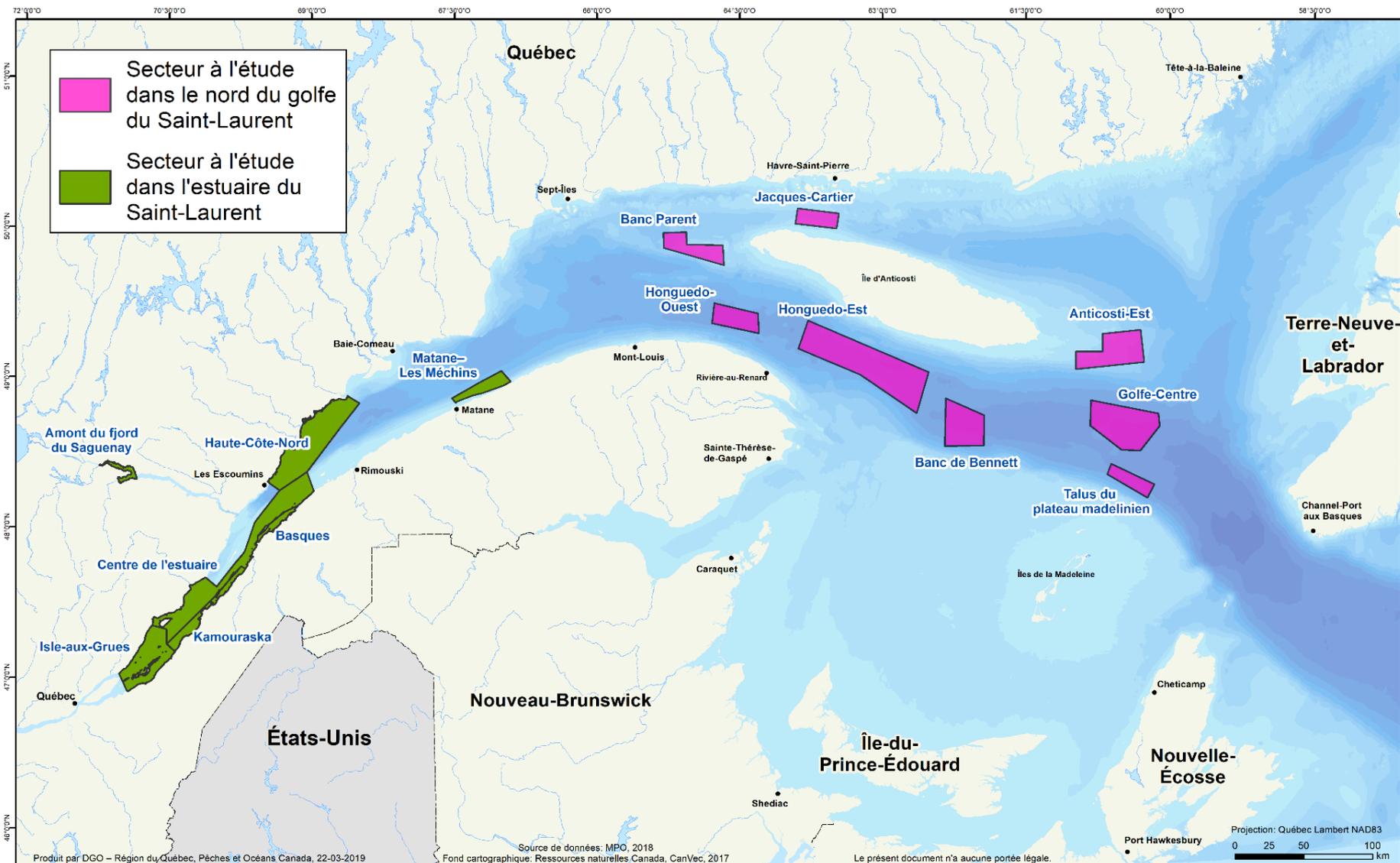
Les AMP procurent de nombreux avantages au plan environnemental, social ou culturel, par exemple :

- Maintenir la biodiversité et les processus écologiques essentiels à la vie;
- Favoriser une pêche durable;
- Diversifier les économies locales et régionales (activités touristiques et de loisir);
- Stimuler les activités de recherche scientifique, d'éducation et de sensibilisation;
- Mobiliser les acteurs clés pour agir plus largement à l'échelle du système ou du paysage.

## Partie 2. Projets à l'étude



# Projets à l'étude



# Projets à l'étude

---

Les deux projets d'AMP à l'étude :

- Sont le résultat d'analyses spatiales des composantes biologiques importantes au regard des priorités de conservation des ministères membres du GBAMP.
- Tiennent compte de la représentativité des différents types d'habitats de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.

# Projet d'AMP du nord du golfe

# Priorités de conservation

Le projet vise à renforcer la protection des **coraux** et des **éponges d'eau froide**, ainsi que des **écosystèmes** qui les abritent, dans certains des refuges marins établis en décembre 2017.

# Vidéo présentant la zone de conservation des coraux et des éponges de l'est du détroit d'Honguedo

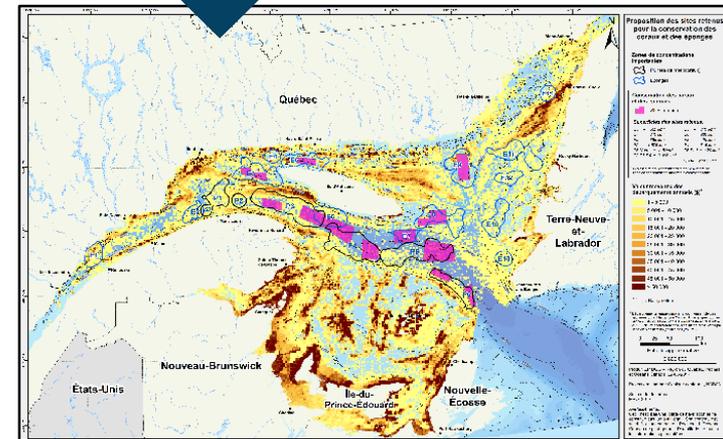
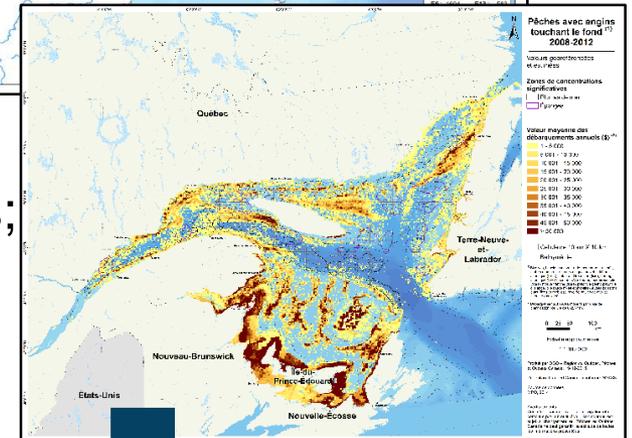
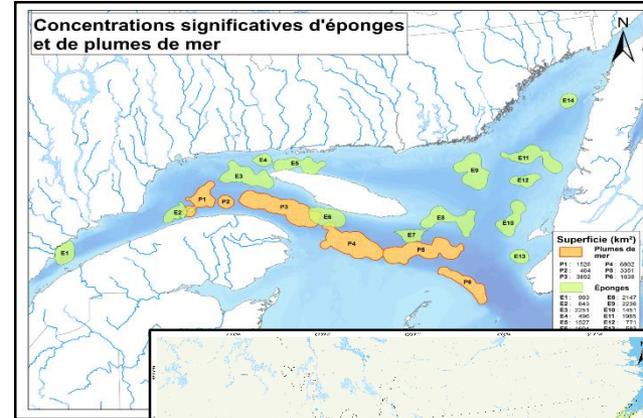
# Coraux et éponges

- Plusieurs espèces dans le Saint-Laurent : corail dur (1) ou mou (3), plumes de mer (4), éponges (+).
- Ils sont peu mobiles et leur croissance est lente, ce qui les rend vulnérables aux perturbations du fond marin.
- Ils offrent à plusieurs autres espèces un habitat où se reproduire, se nourrir et se protéger.

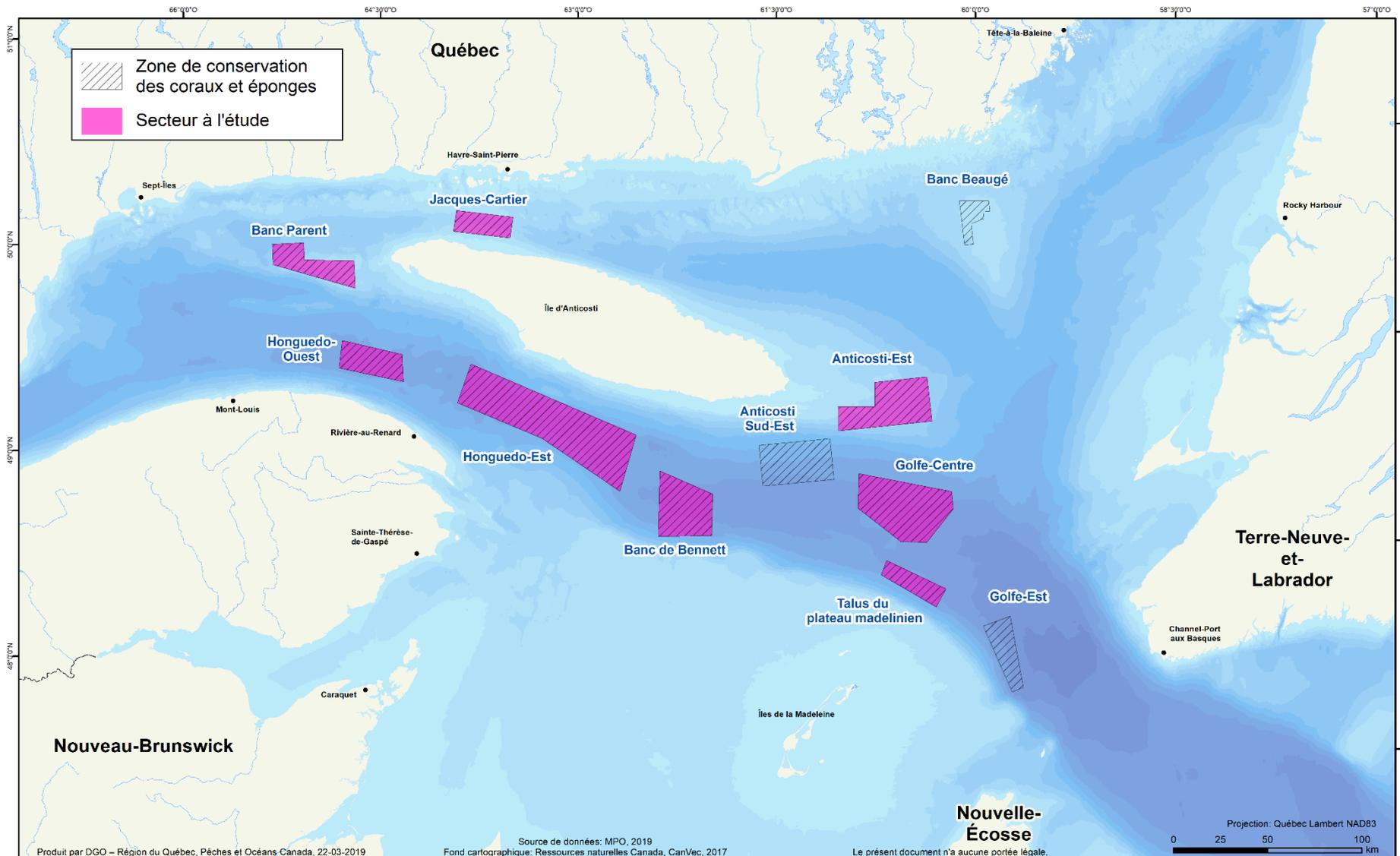


# Sélection des secteurs

- Des refuges marins ont établis en décembre 2017 en tenant compte :
  - ✓ Des zones de concentration de coraux et d'éponges et de leurs valeurs écologiques;
  - ✓ Des activités de pêche;
  - ✓ Des commentaires des groupes autochtones et des intervenants.
- La planification Canada-Québec offre une occasion de renforcer la protection de certaines de ces zones en tenant compte de la représentativité des habitats.



# Secteurs à l'étude



## Activités déjà interdites

Pêche avec les engins suivants :

- ✓ Chalut de fond
- ✓ Drague
- ✓ Senne de fond
- ✓ Casier
- ✓ Palangre de fond
- ✓ Filet maillant

*Ces interdictions seraient maintenues dans l'éventuelle aire marine protégée.*

## Activités à interdire ou encadrer

**Certaines activités** pouvant nuire aux coraux et aux éponges d'eau froide, ainsi qu'aux écosystèmes qui les abritent, **seraient interdites** :

- ✓ Exploration et exploitation pétrolières et gazières;
- ✓ Exploration et exploitation minières;
- ✓ Immersion de déchets;
- ✓ Production commerciale ou industrielle d'électricité.

**D'autres seraient évaluées**, notamment :

- ✓ Installation et entretien de structures touchant le fond;
- ✓ Ancrage de navires;
- ✓ Recherche scientifique.

# Étapes terminées ou à venir

- Déterminer des **priorités de conservation** et des **secteurs d'intérêt**;
- Établir le **portrait des activités humaines** et évaluer leurs **impacts** sur les priorités de conservation;
- Élaborer des **mesures de conservation** potentielles et évaluer les **répercussions socioéconomiques**;
- Rencontrer les **groupes autochtones** et les **intervenants concernés** pour discuter des mesures de conservation potentielles;
- **Consulter** les groupes autochtones et les intervenants sur l'**ensemble du projet** (limites, priorités de conservation et mesures de conservation).

# Projet d'AMP de l'estuaire

# Priorités de conservation

Protéger des **mammifères marins en péril** et leurs **habitats** :

- Béluga
- Rorqual bleu
- Rorqual commun

Protéger des **proies** de ces mammifères marins en péril et leurs **habitats** :

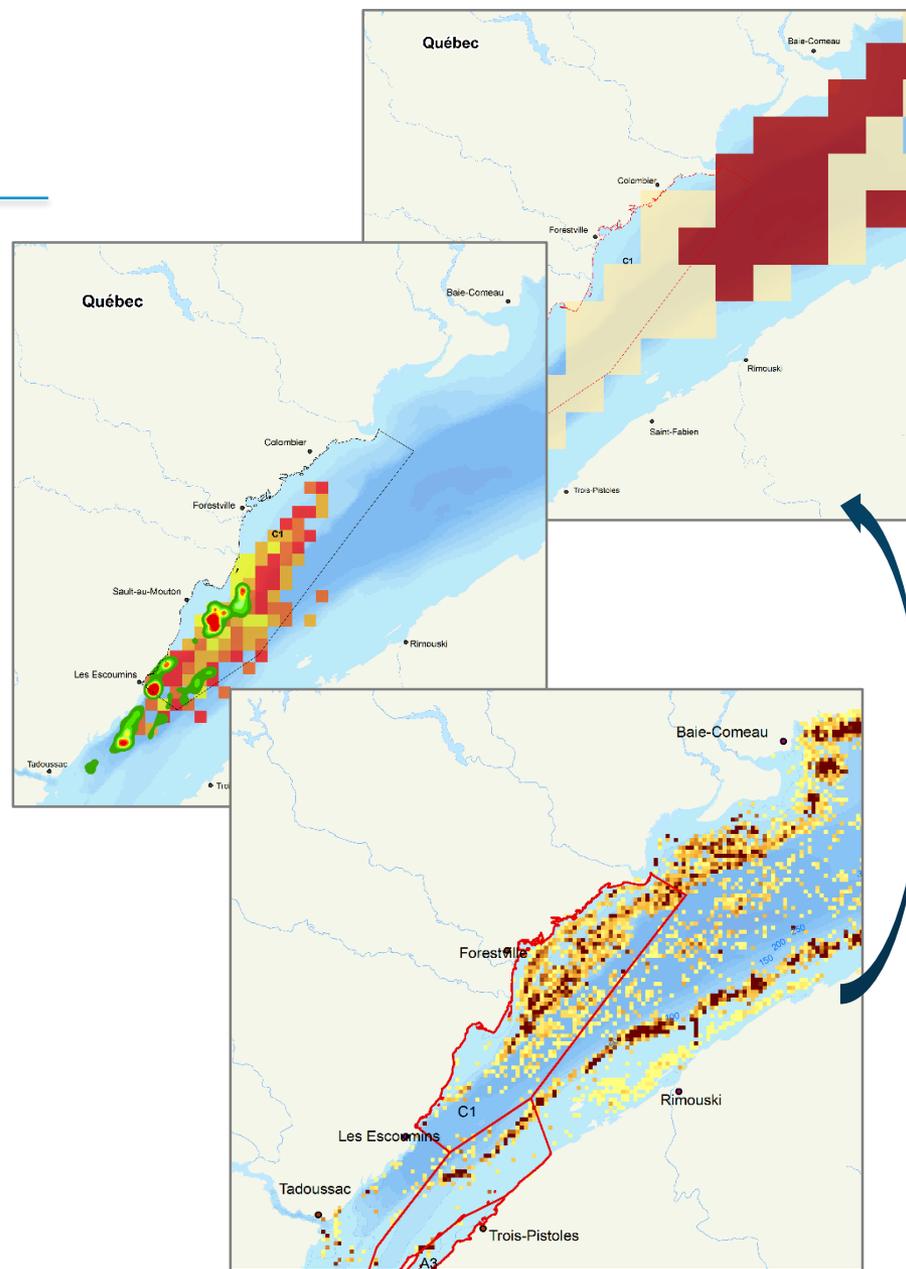
- Zooplancton : krill
- Poissons : hareng atlantique, capelan, éperlan arc-en-ciel, lançon d'Amérique

Protéger des **poissons en situation précaire** et leurs **habitats** :

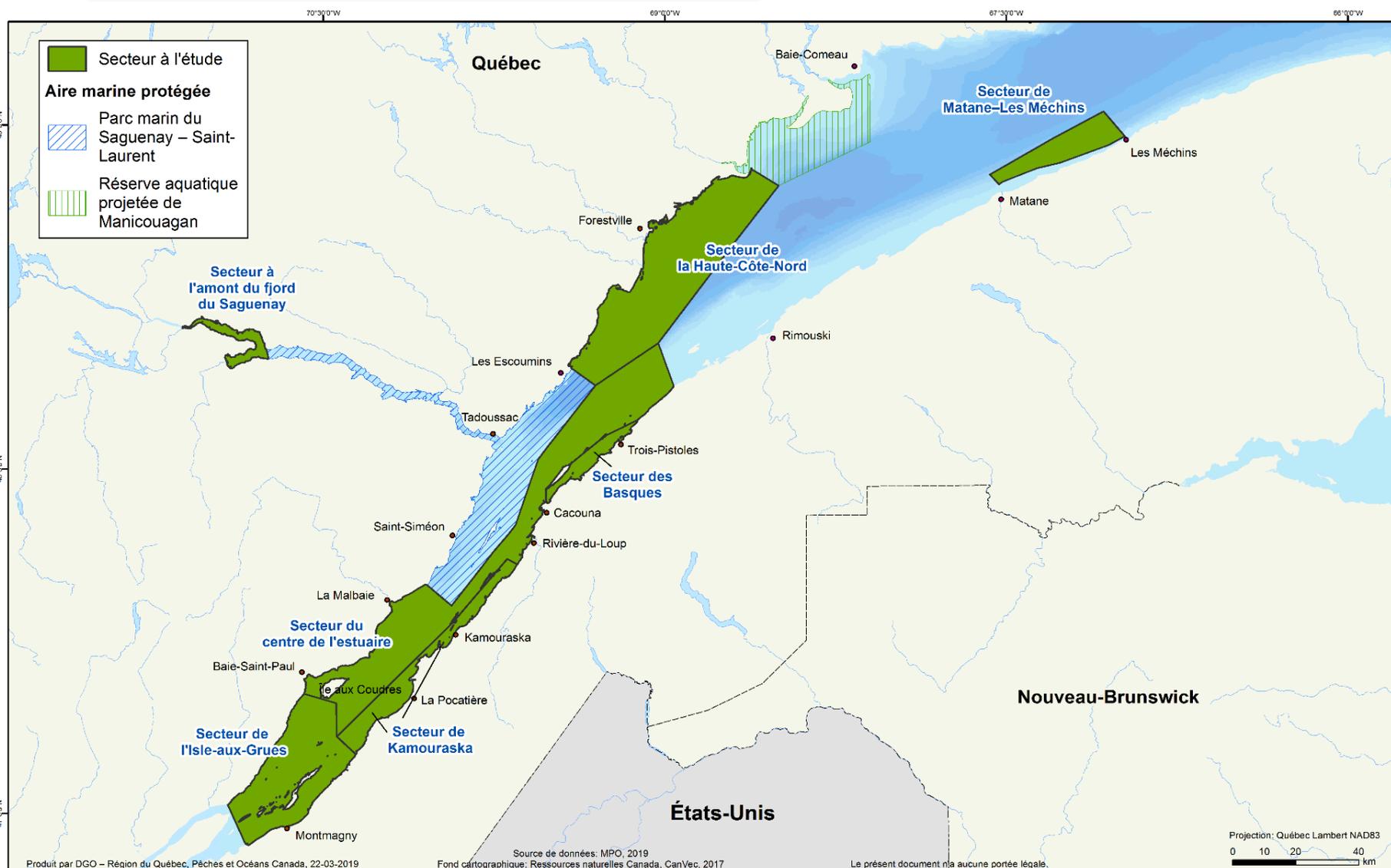
- Bar rayé
- Alose savoureuse
- Esturgeon jaune
- Esturgeon noir

# Sélection des secteurs

- Des **secteurs d'intérêt écologique** ont été déterminés à l'aide d'analyses des données biologiques (p. ex., zone de concentration de krill et observation de rorqual bleu).
- L'**analyse des activités humaines** (impacts et valeurs) **est à compléter** et servira à préciser le projet.

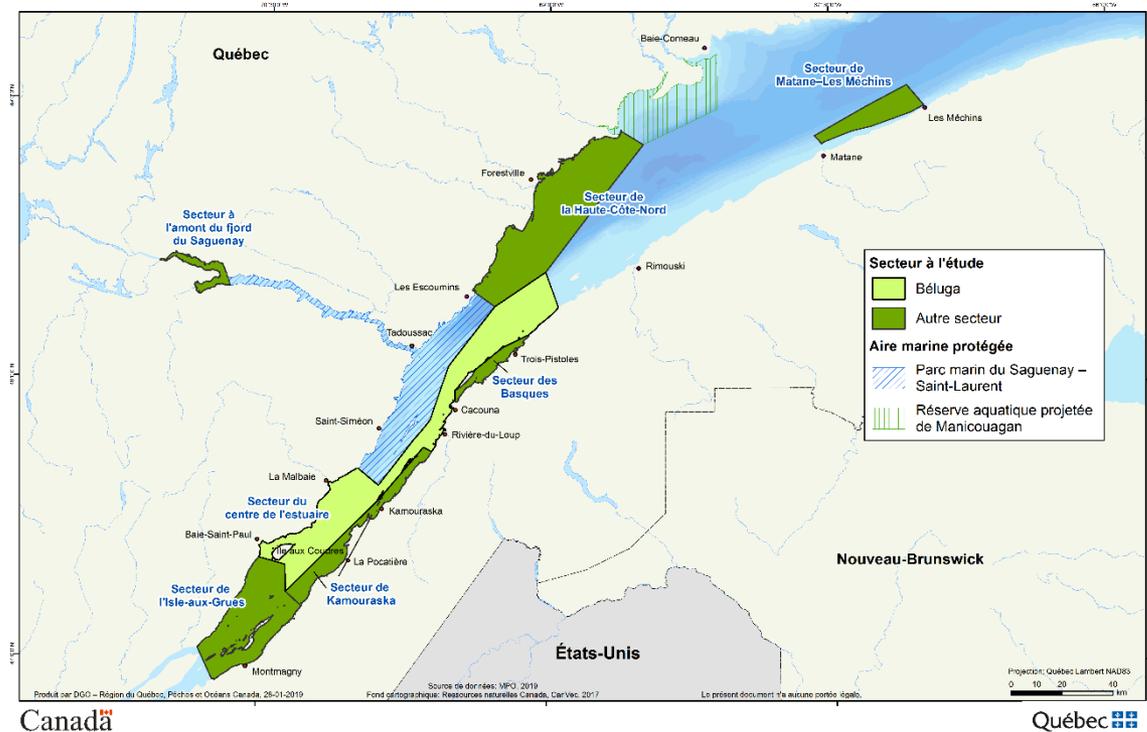


# Secteurs à l'étude



# Secteur du centre de l'estuaire

Priorités de conservation :  
**protéger le béluga et ses proies**

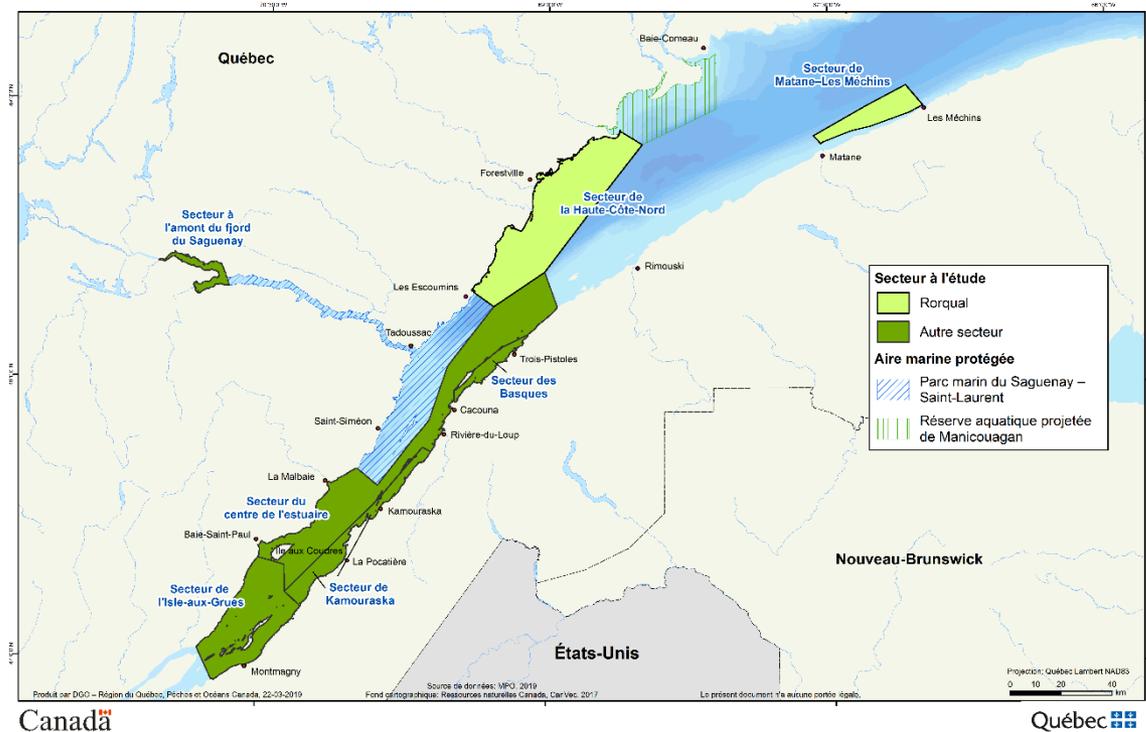


Comprend l'**habitat essentiel du béluga** à l'extérieur du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent ainsi qu'une **zone autour de l'île aux Coudres**.

C'est aussi un secteur important pour la reproduction et la croissance de **plusieurs espèces proies** du béluga.

# Secteurs de la Haute-Côte-Nord et Matane–Les Méchins

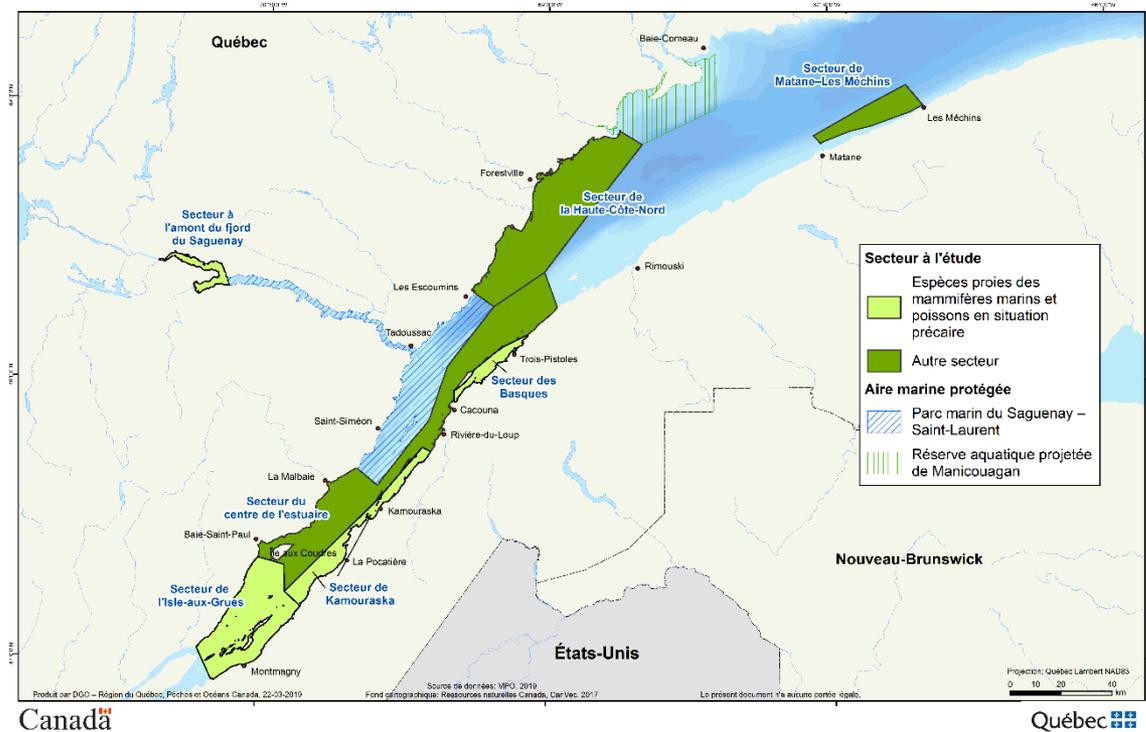
Priorités de conservation :  
**protéger le rorqual bleu et le rorqual commun**



Couvrent des **zones d'alimentation des rorquals** (concentration de krill et de poissons proies).

# Quatre autres secteurs

Priorités de conservation : protéger des espèces de poissons en situation précaire ou des proies du béluga



Comprennent des habitats importants pour plusieurs espèces de poissons, notamment des frayères et des aires d'alevinage.

# Activités à évaluer

---

Les activités pouvant nuire aux mammifères marins en péril, à leurs habitats et à leurs proies, ainsi qu'aux poissons en situation précaire et leurs habitats, notamment :

- ✓ Transport maritime et de plaisance;
- ✓ Activités d'observation en mer;
- ✓ Pêche (principalement celle ayant un impact sur les espèces proies des mammifères marins ou leur habitat);
- ✓ Activités de développement (p. ex., construction de port et dragage);
- ✓ Recherche scientifique.

# Élaboration des mesures de conservation

Les mesures de conservation seront :

- élaborées **en concertation** avec les groupes autochtones et les intervenants clés;
- **adaptées aux priorités de conservation** des secteurs déterminés (zonage);
- élaborées dans un souci d'**harmonisation** avec celles des aires marines protégées existantes.

# Étapes terminées ou à venir

- Déterminer des **priorités de conservation** et des **secteurs d'intérêt**;
- Établir le **portrait des activités humaines** et évaluer leurs **impacts** sur les priorités de conservation;
- Définir les **limites géographiques**;
- Élaborer des **mesures de conservation** potentielles et évaluer leurs **répercussions socioéconomiques**;
- Rencontrer les **groupes autochtones** et les **intervenants concernés** pour discuter des limites du projet et des mesures de conservation potentielles;
- **Consulter** les groupes autochtones et les intervenants sur l'**ensemble du projet** (limites, priorités de conservation et mesures de conservation).

# Partie 3. Prochaines étapes



# Prochaines étapes

Les groupes autochtones et les intervenants concernés auront l'occasion de faire des commentaires et de formuler des recommandations **tout au long du processus.**

- Présentation des **projets à l'étude** et des priorités de conservation à partir de juin 2019.
- **Discussion** avec les groupes autochtones et les intervenants concernés sur les mesures de conservation (Golfe : automne 2019 | Estuaire : 2020).
- **Consultation** sur les projets, incluant les mesures de conservation proposées.

# Prochaines étapes

- Les mesures de conservation seront propres aux priorités de conservation établies pour chacun des projets.
- **Les répercussions socioéconomiques des mesures de conservation seront évaluées** et prises en compte.
- Au besoin, des outils de conservation autres que des AMP pourraient être envisagés.

# Merci!

**Pour soumettre des commentaires ou poser des questions :**

Gouvernement du Canada  
Pêches et Océans Canada  
1-877-775-0848

[Oceans-QC@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Oceans-QC@dfo-mpo.gc.ca)

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques

[Aires.marines@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Aires.marines@environnement.gouv.qc.ca)